

Mars 2019
N°311

Élections



p3

*Chambre d'agriculture
Première session
de la nouvelle mandature*

Évènement



p4

*L'agriculture,
un atout pour le
dynamisme territorial*

Services



p12

*Une question juridique ?
Contactez notre juriste !*

Dossier



Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit)

telepac

EILS QUESTIONS / RÉPONSES CONDITIONNALITÉ 2015 CONDI

pour les agriculteurs)

[► Connexion](#)

p6-7 [mot de passe perdu](#)

Surfaces non
Vous pouvez
PAC 2015 et
Auparavant, li

Les nouveau**tés** de la **PAC** 2019

Exploitation cherche repreneur

Bocage

Secteur d'Aunay-sur-Odon, exploitation laitière et céréalière, 170 ha, 445 000 litres de lait, vente du corps de ferme (stabulation VL 70 logettes et stabulation paillée pour élève), du cheptel lait (50 VL + génisses), du matériel et des stocks.

Bocage

Région de Vire, exploitation laitière, 90 hectares, contrat laitier 425 000 l, vente du corps de ferme, reprise cheptel mort et vif et des stocks.

Bocage

Entre Bayeux et Villers-Bocage, structure avicole sur 1,45 ha de foncier + maison d'habitation (7 pièces en pierre de Caen). L'exploitation produit poulet de chair et dinde sur un poulailler de 1000 m² et des volailles fermières (poulets, dindes, pintades) sur 5 poulaillers de 120 m² chacun et une surface d'1 ha. La structure conviendrait à une personne seule avec apport ou couple disposant d'un revenu externe.

Sud Ouest Pays d'Auge

Proche St Pierre Sur Dives, petite exploitation comprenant 4,60 ha de SAU, les bâtiments (récemment rénovés) et la maison d'habitation (fort potentiel). Structure qui conviendrait à un projet en diversification. Cession pour cause de reconversion.

Pays d'Auge

Exploitation laitière de 127 ha de SAU, dont 35 ha de labours, le reste en herbe. Référence laitière de 360 000 l, livrés à Lactalis. Troupeau mixte (Prim Holstein et Normandes). Vente du corps de ferme + 2 ha, du cheptel et du matériel. Terres majoritairement en location. Convient pour faire vivre 2 personnes.

◆ Subvention aux investissements

De nouvelles règles en 2019

Dans le cadre de la refondation de sa politique, la région Normandie a adopté un plan ambitieux de soutien à l'agriculture qui se traduit, pour partie, par des aides au développement des entreprises agricoles. Les appels à projets régissant les demandes d'aides se suivent mais ne se ressemblent pas. Tour d'horizon des évolutions 2019.

Dispositifs ANP ou PCAE : baisse des taux de subvention

Pour rappel, l'ANP (Agriculture normande performante) a pour objectif de soutenir la triple performance des structures agricoles et de maintenir les exploitations en conformité avec les normes européennes. Il vise notamment à subventionner les investissements tels que les bâtiments (d'élevage, de stockage, silos,...), les installations nécessaires aux mises aux normes, les équipements liés à l'élevage (salle de traite, robot,...) et certains matériels.

Face au succès de cette mesure et afin de respecter l'enveloppe budgétaire allouée, le plafond d'investissements éligibles a déjà été revu à la baisse en 2018 : il atteint 150 000 € dans le cas général et 200 000 € pour les GAEC et groupements d'agriculteurs. A cela s'ajoutent, en 2019, plusieurs ajustements quant à la mise en œuvre de ce programme :

- le taux d'aide de base passe de 25 à 20 %
- la majoration agro-écologie baisse de 15 à 10 %
- seul le pourcentage lié au statut JA est inchangé à 15 % (calculé, pour les sociétés, au prorata du nombre de parts sociales détenues par le JA)
- la création d'un nouveau critère de sélection permet aux exploitations en agriculture biologique de bénéficier de 30 points

Dispositif « Soutien aux investissements de la filière équine » : des évolutions favorables

Il vise à accompagner la création et le développement des entreprises ayant une activité en lien avec les équidés (pension, entraînement, enseignement,



Copyright Lucian H. Miasan - Fotolia

rééducation...) avec ouverture en 2019 de ce dispositif aux exploitations purement élevage.

Dans le cadre de la filière équine, les modalités de calcul des aides ont été, elles, revues à la hausse :

- le plafond d'investissement éligible a été relevé de 100 000 à 150 000 €
- le taux d'aide de base passe de 20 à 30 %
- les autres majorations restent à l'identique (installation récente, création d'emploi, label EquuRES, 5 % chacune)

Enfin, les appels à projets sont maintenant ouverts toute l'année : celui en cours prend fin le 29 mars 2019, les suivants prenant le relais dans la foulée : du 2 avril au 30 août puis du 2 septembre au 31 janvier 2020, selon le calendrier indicatif.

Pour ces 2 programmes, les projets font l'objet d'une notation à partir d'un système

à points, selon différents critères permettant de définir un ordre de sélection. Aussi, les dossiers obtenant le plus de points seront retenus, dans la limite de consommation des enveloppes financières.

De par ses compétences, la Chambre d'agriculture de Calvados s'est positionnée dans l'accompagnement des agriculteurs dans leur projet de modernisation ou de développement et dans le montage des dossiers de demande d'aides. Ainsi, pour plus d'informations sur ces deux dispositifs, vous pouvez contacter le conseiller d'entreprise de votre antenne :

Marie-Cécile GAILLARD (Vire) :
02.31.68.60.68

Eric FREMONT (Bayeux et Caen) :
02.31.51.66.36

Marie NYK (Lisieux) :
02.31.31.87.63

Barbara Lebrun ■
☎ 02 31 70 25 03

barbara.lebrun@normandie.chambagri.fr

Témoignage de Stéphane Deteix

Aide à la construction d'une carrière

« Pour compléter notre offre de services, nous avons en projet la construction d'une carrière sur notre haras. A cette occasion, nous avons rencontré Marie NYK, conseillère d'entreprise à la Chambre d'agriculture à Lisieux, qui nous a apporté un appui à notre demande de subvention « Soutien aux investissements de la filière équine ». Elle nous a accompagnés avec beaucoup de professionnalisme dans la constitution de notre dossier.

Nous avons tenté seul à deux reprises d'obtenir des aides mais sans succès. Nous sommes aujourd'hui pleinement satisfaits d'avoir pu bénéficier d'une subvention de 25% sur notre projet. Par ailleurs, l'étude économique réalisée dans ce cadre nous donne un objectif de chiffre d'affaires à atteindre et a permis de conforter notre dossier de financement auprès de notre banque. »

Contact installation-transmission

Nos conseillers, à votre écoute

Plaine de Caen-Falaise, Pays d'Auge :
Émilie Legros - 02 31 31 87 64
Bessin, Bocage :
Vincent Salesse - 02 31 68 95 21

Point Accueil Installation

02 31 70 25 09 (permanences
le matin, du lundi au jeudi) ou par mail :
point-info@calvados.chambagri.fr

Safer de Basse-Normandie

www.saferdenormandie.com

Dispositifs bénéficiant du soutien financier de :



RÉGION
NORMANDIE



UNION EUROPÉENNE

◆ Chambre d'agriculture du Calvados

Première session de la nouvelle mandature

Le 27 février dernier s'est tenue la session d'installation de la Chambre d'agriculture en présence de M. le Préfet. Une équipe renouvelée, représentative de la diversité des territoires et des productions du département, telle est la cartographie de la nouvelle assemblée. Pour finaliser ses représentations, il appartiendra à la Chambre d'agriculture de constituer au cours des prochaines semaines ses commissions internes et ses représentations à l'externe.

Le bureau de la Chambre d'agriculture du Calvados



Jean-Yves Heurtin
Président



Clément LEBRUN
1^{er} Vice-président



Nicolas DECLOMESNIL
2^{ème} Vice-président



Astrid GRANGER
3^{ème} Vice-présidente



Xavier HAY
4^{ème} Vice-président



Mathilde VERMÈS
Secrétaire



Daniel COURVAL
1^{er} Secrétaire adjoint



Geoffroy de LESQUEN
2^{ème} Secrétaire adjoint



Pascal DESVAGES
3^{ème} Secrétaire adjoint



Claude LABBEY
4^{ème} Secrétaire adjoint



Patrick d'AUBIGNY
5^{ème} Secrétaire adjoint



James LOUVET
6^{ème} Secrétaire adjoint

Les membres associés :

Hélène DESTIGNY, Jean-Maurice LECARPENTIER, Fabienne FERREY, Clotilde HAREAU + 4 membres à désigner par la Fédération des Chasseurs, l'UFC Que choisir, Coopérative d'Isigny Ste Mère et l'Union Amicale des Maires du Calvados.

Ont également été élus :

- Délégué suppléant à l'APCA : Nicolas DECLOMESNIL
- Ordonnateur suppléant : Clément LEBRUN
- Commission paritaire départementale : Jean-Yves HEURTIN, Nicolas DECLOMESNIL, Claude ADAM DE BOEVER, Clément LEBRUN. Suppléants : Astrid GRANGER, Mathilde VERMÈS, Daniel COURVAL, Xavier HAY
- Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) : Jean-Yves HEURTIN, Nicolas DECLOMESNIL et James LOUVET. Suppléants : Clément LEBRUN, Astrid GRANGER, Claude ADAM DE BOEVER, Arnaud GILLES, Daniel COURVAL et Mathilde VERMÈS
- Section Economie et Structures (SES) de la CDOA : Jean-Yves HEURTIN, Nicolas DECLOMESNIL et Daniel COURVAL. Suppléants : Claude ADAM DE BOEVER, Arnaud GILLES, Mathilde VERMÈS, Aurélie MOURNAUD
- Commission d'appel d'offres : Jean-Yves HEURTIN, James LOUVET, Nicolas DECLOMESNIL, Clément LEBRUN. Suppléants : Geoffroy DE LESQUEN, Mathilde VERMÈS

Représenteront la Chambre d'agriculture à l'externe :

Agri Aide : Christine DUMONT (présidente déléguée)
AICC : Claude ADAM DE BOEVER, Daniel COURVAL, Aurélie MOURNAUD
Comité technique Safer : Clément LEBRUN. Suppléant : Denis LELOUVIER
Commission départementale Emploi et Insertion : Mathilde VERMÈS. Suppléant : Clément LEBRUN
Groupe de travail Gestion des grands cervidés/ forêt de Cerisy : Astrid GRANGER



L'assemblée de la Chambre d'agriculture : 34 élus

Chefs d'exploitation
(18 élus)

Propriétaires (1 élu)
Salariés de la production agricole (3 élus)

Salariés des groupements professionnels agricoles (3 élus)
Anciens exploitants (1 élu)

Groupements professionnels agricoles (7 élus)

Propriété forestière (1 élu)

L'agriculture, un atout pour le dynamisme territorial

Dans le cadre de leurs travaux conjoints, la Chambre d'agriculture du Calvados et le Conseil départemental avaient décidé en 2018 de créer des occasions visant à réunir élus locaux et exploitants agricoles afin d'échanger pour mieux se connaître et mieux se comprendre. L'objectif : faire en sorte que les EPCI se dotent progressivement de politiques agricoles locales et mettent en œuvre des outils et dispositifs locaux permettant d'assurer la préservation des espaces agricoles et la dynamisation des activités agricoles dans les territoires.

Deux Portes Ouvertes ont été programmées en cette fin d'année : une le **12 décembre** à la Ferme des Parquets à Fournelle chez Messieurs et Madame GILLES (Pays d'Auge), et une le **20 décembre** à la Cueillette de Cagny chez Monsieur et Madame PHILIPPE (Plaine). Une quarantaine de participants ont répondu présent, élus locaux des territoires (commune, communauté de communes, conseil départemental...) et professionnels agricoles (Chambre d'agriculture, fédération des CUMA, représentants des filières industrielles...).

Aux portes d'Honfleur, la Ferme des Parquets valorise 30 ha de vergers et transforme ses pommes en cidre, jus de pommes, calvados, et pommeau, sous signe de qualité (AOP/AOC). Un atelier de vaches laitières et un élevage de vaches allaitantes complètent cette activité. Dans la périphérie caennaise, la cueillette de Cagny est bien connue pour son atelier de vente directe en maraîchage, associé à un

assolement de grandes cultures (blé, orge de printemps, lin et betterave), un gîte rural et une activité de prestation de services en travaux agricoles.

Quel rôle joue l'agriculture sur nos territoires ?

Ces exploitations ont donc été le support de discussions sur les rôles de l'agriculture : son rôle alimentaire, son rôle de gestion de l'espace, sa place dans l'économie locale... L'ensemble des sujets a donné lieu à son lot d'échanges, dans un climat d'écoute et de partage, favorable à une bonne compréhension réciproque. Les débats les plus conséquents, dans leur durée et leurs fondements, ont plus particulièrement porté sur deux axes, à savoir,

- **la consommation de l'espace** : l'agriculture a été repositionnée comme un enjeu fort, de plus en plus et de mieux en mieux intégré dans la planification locale (SCOT, PLUi, PLU). L'évolution des systèmes agricoles impacte pleinement la gestion des territoires. Ainsi, dans le Pays d'Auge Nord, le net recul de la production laitière se fait au profit du développement, quand c'est possible, des surfaces de labour, mais aussi des activités équinées de production ou « de loisir ». A proximité de Caen, c'est l'appétit dévorant de la ville qui a été souligné : les hectares disparaissent pour laisser place aux zones pavillonnaires et autres activités. Les professionnels agricoles ont insisté : il convient de consommer « juste », en densifiant, en favorisant les activités pourvoyeur d'emplois et



en investissant de nouveau le cœur de la ville en occupant les friches à disposition.

- **la valorisation des produits locaux en restauration scolaire** : les élus locaux affichent clairement cet axe comme un objectif fondamental et structurant. Le partage d'expériences entre agriculteurs et élus, s'est fait sur la base de vécus très concrets. Les exploitants ont ainsi pu s'exprimer sur les freins à l'approvisionnement local : de faibles quantités commandées, des jours ou heures de livraison incompatibles avec les tournées... Ils ont aussi fait part d'expériences réussies avec des collectivités qui adaptent leur demande et/ou leurs pratiques pour permettre aux producteurs locaux de les livrer. Par ailleurs, une des activités la plus sollicitée en « restauration hors domicile en approvisionnement local » est sans conteste le maraîchage. Hors, celui-ci requiert nécessairement de l'irrigation. Tout développement des quantités d'eau prélevée est impossible aujourd'hui... et le recours à l'eau de ville n'est pas envisageable économiquement.



De l'importance du dialogue

D'autres sujets ont pu être abordés comme l'emploi en agriculture, à travers Agri'emploi, le Groupement d'employeurs 14 ou les Services de Remplacement, mais aussi la circulation des engins agricoles, l'installation et le renouvellement des générations ou encore l'évolution de la zone défavorisée dans le cadre des Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel.

En conclusion, Hubert COURSEAUX (vice-président du Conseil Départemental) et Michel LEGRAND (président de la Chambre d'agriculture) ont insisté sur l'importance du dialogue entre collectivités et agriculteurs et la volonté de tous d'avancer ensemble pour trouver des solutions, en conciliant évolution et concertation : « Evolution » des systèmes agricoles et des territoires et « Concertation » entre les acteurs.

Stéphane Berzinger ■

☎ 02 31 70 25

s.berzinger@calvados.chambagri.fr



◆ Pollution de l'air

Renforcement des alertes

La procédure d'alerte à la pollution de l'air est renforcée depuis quelques mois. L'agriculture est concernée, principalement lors des apports d'azote au printemps.

Depuis avril 2018, le déclenchement des procédures d'alerte à la pollution de l'air est plus rapide qu'auparavant, dès le 2^{ème} jour de dépassement du seuil de pollution. Le Préfet peut donc imposer des règles beaucoup plus fréquemment qu'auparavant, et certaines concernent l'activité agricole.

Lors des alertes à la pollution de l'air, les mesures définies pour l'agriculture sont :

- enfouir dans les 12 heures les engrais azotés liquides, lisiers, fientes et fumiers de volailles, purins, digestats... et autres produits de type 2 (selon la directive nitrates) épandus sur sol nu,
- pour l'épandage des lisiers, purins, digestats... et autres produits de type 2, utiliser un mode d'épandage faiblement émetteur d'ammoniac, par exemple les matériels de type pendillard ou

enfouisseur,

- suspendre le brûlage à l'air libre des sous-produits agricoles,
- vérifier le bon fonctionnement des équipements de chauffage,
- ne pas utiliser de groupe électrogène, sauf nécessité pour l'activité agricole.

L'agriculture concernée au printemps

Les pics de pollution par les particules se produisent principalement en hiver et au printemps, par temps ensoleillé. Lors des épisodes hivernaux, les particules en cause proviennent principalement du chauffage et de la circulation. Au printemps, l'ammoniac issu des épandages agricoles s'ajoute aux émissions des transports.

Fin février, le Calvados a connu 3 jours de pollution de l'air, sans alerte car ces jours

n'étaient pas consécutifs. Les printemps 2015 et 2016, caractérisés par un temps sec, ont été très touchés : 7 jours en mars 2016 et 16 jours en mars et avril 2015.

Un nouveau comité d'expert

La Chambre d'agriculture est associée au comité départemental d'experts mis en place fin 2018 par la préfecture : elle sera consultée sur les mesures lors des épisodes de pollution. Les règles à respecter seront ensuite diffusées par communiqué du Préfet. Le comité comprend également des représentants de l'administration, de l'industrie, des transports et des collectivités locales.

Isabelle Diomard ■

☎ 02 31 70 25 30

isabelle.diomard@normandie.chambagri.fr



Le pendillard qui dépose le lisier au sol réduit de 30 à 50 % la volatilisation de l'azote ammoniacal



◆ Prairiales Normandie du Pin 2019

Quels fourrages produire **demain**, pour quels animaux et au sein de quels systèmes ?

L'édition 2019 des Prairiales, le plus grand rendez-vous des fourrages en Normandie, aura lieu le 13 juin sur le site Inra du Pin-au-Haras dans l'Orne. Sur 12 hectares, ce rendez-vous incontournable des éleveurs des filières bovines et équinnes du Grand Ouest fera la part belle aux innovations dans les systèmes fourragers.



Dans un contexte de changements multiples, à la fois économiques, climatiques, environnementaux et sociétaux, cette édition 2019 des Prairiales est l'occasion d'apporter aux éleveurs des réponses concrètes pour réussir leurs projets.

Quatre villages interactifs sur des thèmes d'actualité

- l'adaptation de la production des fourrages aux changements climatiques. Des ateliers seront proposés notamment sur l'herbe et les fourrages, la vie du sol et les techniques de récolte, la gestion, l'entretien et les services rendus par les prairies.
- les outils et les équipements pour les élevages de demain avec une large place pour les nouveaux outils connectés et de robotisation.

- santé, génomique et bien-être animal sont abordées au sein du troisième village.
- Les adaptations stratégiques des exploitations face aux multiples changements.

Un grand débat sur «Elevage et société»

Les Prairiales 2019, c'est aussi l'occasion de découvrir les bâtiments et équipements expérimentaux du domaine Inra du Pin-au-Haras. Diverses animations techniques auront également lieu au cours de la journée (le numérique en élevage, les nouveautés sur le rationnement avec Inra 2018, les témoignages d'éleveurs sur la gestion des prairies, la remise des prix du concours Trucs et Astuces).

En point d'orgue l'après-midi, un grand débat se tiendra sur le thème : **Et si les attentes de la société devenaient une force pour l'élevage ?**

Pour en savoir plus : www.prairiales-normandie.fr

En pratique :
Jeudi 13 juin 2019

Domaine INRA du Pin au Haras (Orne)

GPS : 48.726345, 0.184729

Entrée gratuite. Restauration sur site.

Contacts :

Catherine Bausson
Chambre d'agriculture de Normandie
02 31 47 22 69

Frédéric Launay
Inra du Pin
02 33 39 61 00



Agenda

▲ Concours de races bovines

Les 6 et 7 avril, au Parc des expositions, à Lisieux

Le 6 matin, concours départemental Limousin, concours d'arrondissement Prim'Holstein. L'après-midi concours d'arrondissement des Normandes. Le 7, présentation des champions.

Contact : Perrine Gehin
☎ 02 31 70 25 83

▲ Démonstration d'épandage avec pendillards à patins et enfouisseur

27 mars à 14 h au Theil-Bocage (Valdallière)

Venez voir de nouveaux matériels d'épandage en action ! Démonstration d'épandage sur blé et prairie avec pendillards à patins et disques enfouisseurs.

Contact : Isabelle Diomard
☎ 02 31 70 25 30

◆ Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique

Les CIVE pour approvisionner un **méthaniseur**

Jeudi 14 février, quinze agriculteurs possédant un méthaniseur ou étant engagés dans une démarche de construction de l'un d'entre eux, se sont retrouvés pour une formation autour du thème des Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique (CIVE). L'objectif de cette formation était de leur donner des clés pour intégrer des CIVE au sein de leur assolement.



En effet, ces cultures implantées à la place d'un couvert peuvent permettre d'approvisionner un méthaniseur sans concurrencer les cultures à vocation alimentaire. Les résultats d'essais réalisés depuis plusieurs années dans le Bocage sur ce type d'interculture ont permis d'alimenter la réflexion de chacun. Les CIVE d'hiver et d'été ont été abordés ainsi que leurs avantages et leurs inconvénients dans la rotation. Chacun a pu se faire une idée sur les possibilités offertes.

Bien choisir la date d'implantation

Au terme de cette journée, il ressort qu'il est plus simple de choisir une CIVE d'hiver, implantée à l'automne pour une récolte au printemps, comme du seigle par exemple. En effet, l'implantation n'est pas risquée, le rendement peut monter jusqu'à 8 TMS et le coût d'implantation est relativement faible.

Néanmoins, l'impact potentiel sur la culture suivante peut être important selon le type de sol.

Concernant les **CIVE d'été**, implantés en début d'été pour une récolte à l'automne, la question de la date de semis a été abordée, alors que dans nos régions la moisson de l'orge peut être assez tardive. En effet, la CIVE doit être implantée avant le 15 juillet pour maximiser son potentiel. L'intérêt de l'implantation d'un maïs se posera alors que le semis pourra être effectué tôt, quand un semis plus tardif verra un moha-niger-tournesol être plus intéressant d'un point de vue coût d'implantation/rendement.

Derrière blé, l'essai d'un semis de moha-niger-tournesol en parcelle agriculteur a été peu probant cette année, la différence de semis d'une dizaine de jours ayant fortement impacté la levée à cause du sec.

Il sera donc important d'avoir de l'orge dans les rotations.

De nouveaux essais en perspective

L'année prochaine, nous poursuivons la mise en place de ces essais, afin de continuer d'alimenter une base de données sur les cultures pouvant être utilisées en tant que CIVE. Ainsi, nous comparerons du seigle et du triticale en CIVE d'hiver sur lesquels les doses de fertilisation seront testées.

Par ailleurs, un essai de CIVE d'été reprenant les cultures ayant montré un intérêt sera effectué. Sur celui-ci, seront testés une nouvelle fois maïs, maïs-tournesol, tournesol, un mélange moha-niger-tournesol, maïs également du sorgho et de l'orge de printemps.

Sarah Cavenel
☎ 02 31 68 65 70
s.cavenel@calvados.chambagri.fr

Les nouveautés de la PAC 2019

Cette année, vous devez effectuer votre déclaration entre le 1er avril et le 15 mai inclus, uniquement via le site TéléPAC, lequel permet de demander toutes les aides auxquelles vous pouvez prétendre. Les dossiers doivent être signés en ligne et les modifications sont également possibles sur l'interface (jusqu'à une certaine date). Comme à chaque campagne, le millésime 2019 apporte son lot de nouveautés.

Les aides découplées

Les portefeuilles DPB* ont été mis en ligne sur Télépac vers le 18 février. Le montant de la majoration des 52 premiers hectares (bénéficiaire de la transparence GAEC), initialement prévu à 100 €/ha, restera à priori semblable à 2018 (48.64 €/ha). Le paiement vert est toujours soumis aux 3 critères :

- de diversité d'assolement : pas de changement par rapport à 2018, exonération du respect de ce critère pour les exploitations de moins de 10 ha de terre arable et celles dont les surfaces en herbe, jachère et légumineuse représentent plus de 75% de la surface arable.

- de maintien des prairies permanentes : en 2019, la Normandie n'est plus soumise à demande préalable à la DDTM, concernant la possibilité de retourner une prairie permanente. **Tout agriculteur peut donc convertir cette année une prairie permanente en terre labourable, SAUF** si cette surface se situe en zone Natura 2000 ou en ZAR (Zone d'Action Renforcée), **SAUF** à moins de 35 m des cours d'eau BCAE* en zone vulnérable, **SAUF** si l'exploitation est engagée en MAEC* Système et **SAUF** si l'exploitation s'est engagée en 2018 à remettre des terres labourables en prairie suite à un « déplacement de prairie » accordé par la DDTM. Dans ce dernier cas, l'engagement sur les nouvelles prairies est pris pour 5 ans.

Le site Télépac devrait être équipé cette année d'une couche spécifique permettant

de représenter et suivre les prairies, afin de pouvoir **requalifier des prairies temporaires ou des jachères de plus de 5 ans comme des prairies permanentes**. Nous ne savons pas encore quelle année sera prise comme référence pour cette couche, ce qui pourrait avoir une incidence pour les exploitations engagées en MAEC sur les différents ratios à respecter. N'hésitez pas à contacter votre conseiller MAEC.

- de respect des 5% de la surface en terre arable en SIE (Surfaces d'Intérêt Ecologique), sauf pour les exploitations dont la surface en herbe, jachère et légumineuse représente plus de 75% de la surface arable. Nous n'avons pas encore d'information concernant les dates de présence obligatoires des CIPAN* et cultures dérobées, ni des jachères. Il est question de **définir et valoriser les jachères mellifères**. Les sous-semis d'herbe et légumineuses, les cultures fixatrices d'azote, les différentes bandes (tampon, bordures de champs et de forêt), ainsi que les haies, mares et bosquets... devraient rester identiques à 2018.

Les aides couplées

Pas de nouveauté sur les aides couplées bovins laitiers et allaitants. La télédéclaration est ouverte depuis le 1er janvier et à réaliser avant le 15 mai. Comme en 2018, il n'y a plus de majoration pour les nouveaux producteurs de vaches laitières.

Concernant les aides ovines et caprines, il fallait toujours faire la demande sur Télépac

entre le 1er et le 31 janvier. Nouveauté 2019 : réintroduction de la majoration pour les nouveaux producteurs ovins depuis moins de 3 ans (+6€/brebis).

A partir de cette campagne, une surface implantée en légumineuses fourragères, pures, en mélange entre elles, ou avec des céréales ou des oléagineux, sera éligible à l'aide couplée, quelle que soit sa date d'implantation (avant elle n'était éligible que pendant trois ans après implantation).

De même, si la légumineuse fourragère est en mélange avec une céréale ou un oléagineux, le contrôle de la prédominance se fera annuellement en contrôle sur place, comme pour les SIE (**donc il ne sera plus demandé de joindre de facture à la déclaration PAC pour justifier les aides aux légumineuses fourragères**).

Rappel : depuis 2018, les mélanges graminées et légumineuses fourragères (MLG) ne sont pas éligibles aux aides couplées légumineuses.

Les aides du « second pilier »

L'ICHN, indemnité compensatoire de handicaps naturels : la nouveauté 2019 est la validation de la carte des « zones défavorisées simples » (ZDS) qui, pour le Calvados, fait « rentrer » notamment des communes au nord du Pays d'Auge ainsi qu'une grande partie du Bessin, et fait « sortir » 4 commune de la Vallée de l'Orne.

La liste des communes est disponible sur le Chambr'Agri 14 de février et sur le site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation :

<http://agriculture.gouv.fr/aides-aux-exploitations-classement-en-zone-defavorisee>

Les exploitants de ces nouvelles zones pourront ainsi prétendre à l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel, pour un montant non encore défini. Tandis que les exploitants des communes sortantes toucheront 80% de la nouvelle référence en 2019 et 40% de cette référence en 2020.

Par ailleurs, les jeunes agriculteurs déjà installés dans les communes sortantes conserveront le bénéfice de la majoration de la Dotation jeune agriculteur (DJA) qui leur a été attribuée, et ne subiront pas de remise en cause des aides attribuées si les revenus dégagés lors de la période d'installation ne correspondent pas au niveau prévu dans leur plan d'entreprise initial, du fait de la sortie de leur exploitation du zonage des ZDS.



Les MAEC, Mesures agroenvironnementales et climatiques : en 2019, compte tenu du manque de budget, la Région a décidé de **n'autoriser aucun nouvel engagement MAEC en 2019**, sauf pour deux MAEC non zonées : MAEC Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (API), et MAEC Protection des races menacées (PRM).

Sous réserve de confirmation, la Région pourrait décider d'ouvrir la possibilité de nouveaux engagements MAEC, mais uniquement sur des territoires prioritaires délimités (ex :

bassin d'alimentation de captages et sites Natura2000).

Transfert de DPB

Les clauses de transfert de DPB sont disponibles depuis fin janvier. La clause D « changement juridique » est supprimée, les clauses B (transfert sans foncier), F (renonciation de DPB en faveur de la réserve) et les demandes de dotation Nouvel Installé peuvent être retournées dès maintenant. Pour les autres clauses, il faudra connaître les numéros d'îlots qui seront déterminés lors de la déclaration 2019.

Les formulaires doivent être retournés à la DDTM **pour le 15 mai 2019 uniquement par courrier (originaux nécessaires)** complétés, datés et signés par toutes les personnes requises (cédant et repreneur) et en cas de GAEC par **tous les associés de la société**.

D'autre part, la DDTM demande de joindre **impérativement** toutes les pièces justificatives nécessaires à l'instruction. En effet, l'envoi ou le dépôt uniquement du formulaire n'est pas suffisant et donnera lieu à rejet de la demande pour incomplétude.

* DPB : Droits à paiement de base –
BCAE Bonnes conditions agricoles et
environnementales – MAEC Mesures
agroenvironnementales et climatiques – CSP
Contrôle Sur Place – SIE Surface d'intérêt
écologique – ZDS Zones défavorisées
simples – CIPAN Culture intermédiaire piège
à nitrates



Attention !

Les exploitations ayant souscrit une MAEC système (SPM3, SPE2 SPE3, SPE6, SPE9, SGN1 et SNG2), n'ont pas le droit de retourner de prairies permanentes sur l'intégralité de leur exploitation sous peine de devoir rembourser leur MAEC.

La déclaration **PAC** en **BIO**

Pour sécuriser votre déclaration PAC, certains points de vigilance s'imposent. Vous pouvez vous faire accompagner par nos conseillers spécialisés en agriculture biologique.

Lors de la première demande d'aides bio

L'année de la conversion, le choix des codes culture fige les parcelles recevant les cultures annuelles ou pérennes, ce qui impacte le montant à l'hectare des aides à la conversion. Par exemple, une prairie temporaire ou une luzerne, prévues pour entrer dans une rotation avec des cultures annuelles (blé, maïs, association céréales/protéagineux ou autre), devra être déclarée comme culture assolée, pour une aide de 300 €/ha (130 €/ha sinon).

Il s'agira ensuite de respecter effectivement la rotation avec 4 années maximum de cette prairie temporaire et 1 année de culture annuelle.

Dans la couche cartographique spécifique BIO, chaque parcelle en maintien ou en conversion, doit être associée à un code « mesure AB ».

A l'engagement, puis chaque année, l'attestation de l'organisme certificateur qui contrôle le respect du cahier des charges, est à adresser à la DDTM avant le 15 mai.

A chaque demande d'aide, chaque année, la demande d'aides AB est à cocher : elle n'est pas reconduite de façon systématique !

Comme en agriculture conventionnelle, les cultures annuelles avec des protéagineux sont éligibles à l'aide couplée, à condition de semer au moins 50% de graines de protéagineux (densité de semis comptée en nombre de grains, et pas en kg/ha) ; et également aux aides aux légumineuses fourragères (voir plus haut).

Les aides en Bio

Les exploitations en AB sont éligibles aux aides du 1er pilier de la PAC (DPB, paiement vert, aides animales). Les aides du second pilier viennent s'ajouter, sachant que les aides Bio et MAEC système ne sont pas cumulables ; par contre, un cumul est possible avec certaines MAEC à enjeu localisé.

Sur le site de la Chambre d'agriculture, à la rubrique Agriculture Biologique, vous trouverez le nouveau Guide de la Conversion en AB, qui explique les aides à la conversion bio (CAB) et les aides au maintien (MAB). Ce sont des aides annuelles à la surface, avec un engagement de cinq ans, qui doivent être demandées chaque année au moment de la déclaration PAC.



Marie-Cécile Gaillard ■

☎ 02 31 68 60 68

mc.gaillard@calvados.chambagri.fr

Jacques Girard ■

☎ 02 31 51 66 35

j.girard@calvados.chambagri.fr

Ajustez votre dernier apport sur blé au plus près des besoins

La juste dose au bon endroit, au bon moment

La tendance des premiers reliquats d'azote 2019 annonce une moyenne plus élevée que la campagne précédente et des valeurs très hétérogènes d'une parcelle à l'autre. Les conditions climatiques particulières de ces derniers mois nécessitent une prise en compte de l'azote déjà absorbé par le blé afin d'ajuster le dernier apport pour assurer le rendement et la protéine. Le drone vous permet de déterminer les besoins de la culture au stade 2-3 nœuds et de justifier réglementairement la

dose apportée.

Rodolphe Lormelet, céréalier à Versainville fait appel au drone de la Chambre d'agriculture depuis plusieurs années : « Après avoir testé différents systèmes, je vais faire appel pour la 4ème année au service drone de la Chambre. J'apprécie la qualité du service, sa réactivité et son conseil qui est très facile à mettre en application dans le boîtier de notre Sulky x50 ».

Nicolas Ribot ■
☎ 06 81 30 89 29

n.ribot@calvados.chambagri.fr

Les avantages PROagri

L'outil d'aide à la décision qui vous fournit une **carte de préconisations**.

☒ SIMPLICITÉ

Vous réservez mes Dron'im'ages, nous gérons la logistique de la réservation des vols jusqu'aux préconisations.

☒ RÉACTIVITÉ

Vous recevez les cartes de préconisation sur Mes parcelles.

☒ SÉCURITÉ

Vous pilotez votre 3^e apport et disposez d'un justificatif réglementaire.

☒ PRÉCISION

Les cartes sont compatibles avec le matériel d'agriculture de précision pour moduler les apports en intra-parcellaire.

☒ PROXIMITÉ

Des visites terrain de chaque parcelle survolée par le télépilote. Des modèles de calcul intégrant les spécificités pédo-climatiques locales.

☒ INDÉPENDANCE

Des conseils apportés hors vente d'intrants.

SERVICES - CONSEILS - FORMATIONS

PROagri

■ PILOTAGE DE PRODUCTIONS

mes
dron'im'ages



Réservez votre vol de drone !

Passez à la vitesse supérieure !

- Pilotez avec précision votre fertilisation azotée sur vos parcelles de blé ou colza
- Optimisez vos rendements
- Limitez vos coûts de fertilisation tout en préservant l'environnement



Formations de début 2019

Je prépare l'avenir : Je développe mes compétences

Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture. Préparez vos projets, inscrivez-vous à nos formations en toute simplicité sur notre site internet, rubrique formation. Retrouvez également toutes les formations sur notre catalogue régional.



Elevage

Assurer le suivi de mon troupeau avec Pilot'Elevage

Gagner du temps et suivre les performances de mes animaux avec Pilot'Elevage.

9 avril à Lisieux - 16 avril à Saint-Lô - 18 avril à Fauville en Caux

Contact : Perrine GEHIN ☎ 02 31 70 25 83

Tarif : 63 €

Dresser mon chien de troupeau – initiation

J'éduque mon chien à déplacer et regrouper mes animaux.

9 avril, 24 avril, 14 mai et 26 juin

Les Authieu S/ Calonne

Contact : Céline PORET ☎ Tél. 02 31 68 95 20

Tarif : 252 €

Dresser mon chien de troupeau – initiation

J'éduque mon chien aux manipulations et déplacements difficiles.

11 avril à Roullours

Contact : Céline PORET ☎ Tél. 02 31 68 95 20

Tarif : 63 €

Circuits courts

Abattre mes volailles à la ferme

Je me confronte à la réglementation hygiène pour progresser dans mes pratiques.

24 avril à Saint-Lô

Contact : Anne MANACH ☎ 02 33 06 49 92

Tarif : 63 €

Productions végétales

Transposer les techniques bio sur mes cultures

Certaines techniques bio m'intéressent, je veux les essayer sur mes cultures.

30 avril et 28 mai à Hérouville Saint Clair

Contact : Jacques GIRARD ☎ 02 31 51 66 35

Tarif : 63 €

Obtenir son CERTIPHYTO Décideur Exploitation – PRIMO CERTIFICAT

15 mai et 22 mai à Hérouville Saint Clair

Contact : Christophe DENDONCKER ☎ 02 35 59 47 05

GRATUIT

Entreprise

Vérifier mes matériels de levage et de manutention

Je suis autonome pour vérifier mes matériels de levage et de manutention, en conformité avec la législation

4 avril à Lieury, au Lycée agricole du Robillard

Contact : Benoit LABBE – Tél. 02.31.70.26.06

Tarif : 63 €

Être autonome dans sa déclaration PAC

Je sécurise mon dossier PAC tout en gagnant en autonomie

8 avril à Lisieux ou à Vire

9 avril à Bayeux ou à Hérouville Saint Clair

Contact : Marie NYK – Tél. 02.31.31.87.63

Tarif : 63 €

Spécial Installation

Entr'agri -Entreprendre mon projet agricole

J'analyse et j'échange pour bien démarrer mon projet

26 avril, 3 mai et 10 mai à Coutances (CFPPA)

10 mai, 17 mai et 21 mai à Hérouville Saint Clair

Contact : Marie DUMONT ☎ 02 31 70 25 32

Tarif : 130 €

Éléments de gestion nécessaires à la conduite d'une exploitation agricole

25 avril et 16 mai à Hérouville Saint Clair

Contact: Catherine SADY,

CFPPA Le Robillard ☎ 02 31 42 61 06

Gratuit (parcours installation)

Production laitière

Robot et pâturage : c'est possible !

Près de 150 exploitations laitières étaient équipées de robot de traite dans le Calvados en 2018. Ce chiffre devrait continuer de progresser puisqu'actuellement, lors de changements d'équipements de traite, 1 laitier sur 2 choisit un système de traite robotisé. Cette automatisation permet de satisfaire l'éleveur sur le plan de l'organisation du travail. Le plus souvent, la mise en place d'un robot s'accompagne d'une réduction du pâturage. Cependant, pour des raisons économiques et environnementales, maintenir du pâturage présente un intérêt pour les exploitations laitières. Il permet notamment de réduire le coût alimentaire et de viser l'autonomie alimentaire.

Niveau de saturation de la stalle, accessibilité des parcelles et motivation

...sont trois critères ayant une incidence sur la réussite du pâturage avec un robot.

Selon le niveau de saturation de la stalle, une conduite adaptée devra être requise : une stalle permet en moyenne de

traire 70 à 75 VL par jour au maximum. Plus on se rapproche de 60 à 70 VL par stalle, plus le pâturage devient complexe et donc meilleure devra être la circulation entre les parcelles et le bâtiment. Des solutions ajustées à l'élevage comme une porte de tri et/ou une bonne organisation au pâturage (nombre de parcelles par jour, intervention de l'éleveur...) rendent la circulation davantage fluide.

Une accessibilité permanente autour du bâtiment est nécessaire pour que les vaches puissent circuler librement entre les pâtures et le robot. Avec un robot non saturé, il est possible de bloquer les vaches quelques heures dans la journée dans une parcelle éloignée du bâtiment. Tous les modes de gestion du pâturage sont compatibles avec le robot : les éleveurs conservent souvent le même mode qu'avant l'installation du robot.

La motivation des vaches à revenir au robot est prépondérante. Elle est à entretenir quotidiennement en créant des habitudes pour assurer une bonne circulation : il est

primordial d'avoir des accès stabilisés et des chemins suffisamment larges. La sortie du bâtiment est importante car c'est la zone la plus fréquentée.

A partir du moment où l'on dispose de surfaces accessibles, la réussite repose également sur la motivation de l'éleveur : accepter la baisse de la fréquence de traite au pâturage, en moyenne de 0,2 traite/VL/jour par rapport à la période hivernale. Parfois, il est nécessaire d'aller chercher des vaches au moins une fois par jour.

Certains systèmes qui offrent un nouveau repas d'herbe après chaque passage au robot, avec 2 à 3 parcelles à disposition par jour, sont plus souples par rapport à l'intervention de l'éleveur mais plus exigeants en terme d'organisation du parcellaire (systèmes développés notamment en Irlande ou en Nouvelle Zélande).

Viviane Simonin

☎ 02 33 06 47 30

viviane.simonin@normandie.chambagri.fr

Vient de sortir : « Pâturer avec un robot de traite, c'est possible ! »

Des réponses à vos questions sur les conditions de réussite du pâturage, sur les aménagements et les recommandations pour la conduite...

Pendant 3 ans, dans des contextes variés, une vingtaine de fermes a été suivie afin de comprendre comment mieux concilier robot et pâturage, avec mesure des impacts techniques, économiques et sur l'organisation du travail.

Ainsi, un suivi dans la durée permet de répondre aux questions de type : Comment augmenter l'accessibilité au pâturage ? Faut-il de l'eau dans les parcelles ? Distance maximale pour aller pâturer ? Niveau de concentrés à maintenir au robot ? Quand distribuer les fourrages complémentaires et combien offrir ?...

Enseignements issus du CASDAR « Robot de traite et pâturage »

En vente à l'Institut de l'Élevage au prix de 15 € TTC l'unité (technipel.idele.fr)





Les P'tites Normandes

Est-ce le nom d'un groupe de chanteuses nées entre mer et bocage ou celui d'un restaurant gastronomique ? Rien de tout cela ! La Ferme des P'tites Normandes, c'est le nom de l'exploitation de Barbara PARIS, jeune agricultrice installée à La Cambe.

Passionnée par l'élevage et la race normande, Barbara suit une formation agricole et travaille durant 2 ans comme inséminatrice. Elle préside un temps l'association FAN (passionnés de la race normande) et se retrouve dans les concours, comme participante ou juge.

En 2015, elle saisit l'opportunité du départ en retraite de ses parents pour mettre en œuvre

son projet sur lequel elle s'exprimait ainsi : « l'agriculture est encore un métier d'avenir. Le développement de l'exploitation, je le conçois par la diversification, vers le tourisme avec des gîtes et l'accueil à la ferme, vers la transformation de mes produits également ».

Elle ne croyait pas si bien dire car, 4 ans plus tard, que de chemin parcouru ! Le projet de transformation et de vente directe est devenu réalité. Un laboratoire de 140 m² est installé. De la fabrication à l'affinage, tout est conçu pour obtenir des produits de qualité. Avec ses 55 normandes nourries sans OGM et ses 90 ha de prairies et cultures, Barbara prévoit dans un premier temps de transformer 30 000 litres de lait. Elle propose crème, beurre, fromage blanc, fromage frais, tome et raclette et également des colis de viande de veaux. Quentin, son compagnon, démarre une production de porcs sur paille, nourris avec les céréales de la ferme et les sous-produits de la laiterie.

La vente s'organise à la ferme deux après-midi par semaine, sur internet (La Ruche qui dit Oui !) et aussi via un distributeur automatique installé à Grandcamp-Maisy. L'adhésion à « Bienvenue à la Ferme » permettra à Barbara et Quentin de développer leur activité et de se faire connaître.

A terme, l'objectif est de transformer 100 000



litres de lait sur les 450 000 produits. Pour Barbara, le rôle social et sociétal de l'agriculture est au cœur de son projet, avec la volonté de créer de l'emploi et de produire de la qualité sur une exploitation de taille raisonnable. Etre lucide et gérer avec bon sens ! Voilà de sages résolutions qui laissent augurer un bel avenir à la ferme des P'tites Normandes.

Eric Frémont

☎ 02 31 51 66 36

e.fremont@calvados.chambagri.fr



Démonstration d'épandage avec pendillards à patins et enfouisseur

Venez voir de nouveaux matériels d'épandage en action ! Démonstration d'épandage sur blé et prairie avec pendillards à patins et disques enfouisseurs, dans la perspective de l'abandon du système buse-palette pour les lisiers et autres produits liquides.

Chez Frédéric Calbris,

au Theil-Bocage (Valdallière)

le mercredi 27 mars de 14h à 16h30.

Contacts :

Isabelle Diomard

☎ 02 31 70 25 30

Angélique Houstin (antenne de Vire)

☎ 02 31 68 11 16.

Comment valoriser les ressources inutilisées ?

C'est une action que veut initier l'Intercom de la Vire au Noireau. En effet, celle-ci vient de s'engager dans une démarche de « Synergies inter-entreprises ». Soutenue par l'Etat, l'ADEME et la Région, cette opération à la fois économique et environnementale, vise à faire collaborer différentes entreprises d'un même territoire.

Le jeudi 17 janvier, à la halle Michel Drucker, des chefs d'entreprises et élus étaient donc au rendez-vous pour les premiers échanges sur la synergie inter-entreprises.

Pour Marc Andreu Sabater, maire de Vire Normandie et président de l'Intercom, on peut résumer la démarche de la façon suivante : « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ».

Elle part du constat que les ressources

résiduelles ou inutilisées d'une entreprise peuvent être utilisées par d'autres.

Des exemples existent déjà en France : c'est le cas à Rodez Agglomération où après 2 bourses d'échanges réalisées avec plus de 20 entreprises, 150 synergies ont été identifiées par bourse. A l'issue de la première bourse d'échange, 7 synergies ont déjà été mises en œuvre (partage de matériel, ouverture restaurant d'entreprise, partage de salariés...).

Faire de la prose sans le savoir !

C'est le cas sur Vire Normandie, avec les relations établies entre l'entreprise la Normandise (usine de fabrication d'aliments pour chiens et chats) et la structure de méthanisation Agrigaz Vire. En effet, dans le cadre de ce projet, les déchets organiques de la Normandise seront transformés en gaz par la

SAS Agrigaz. Autre point dans ce projet encore plus innovant, la valorisation de l'énergie fatale de la Normandise, actuellement perdue, qui par la mise en place d'un réseau d'eau chaude, fournira les besoins de chaleur pour le processus de méthanisation développé.

Ces notions de partage et d'échange rentrent pleinement dans le développement de l'économie circulaire. Cela aura pour conséquence de découpler le développement économique de la consommation de matière première, d'éviter le gaspillage et de permettre d'augmenter la compétitivité des entreprises adhérentes à cette démarche.

Pour accélérer ce processus déjà initié sur le territoire, la collectivité de l'Intercom de la Vire au Noireau a donné rendez-vous aux entrepreneurs à une première **bourse d'échange le mardi 5 mars matin**.

Cette démarche de synergie inter-entreprises s'intègre complètement dans la notion d'écologie industrielle et territoriale. A ce titre, les collectivités de La Vire au Noireau et de Flers Agglo ont été retenues comme « territoires d'industrie » dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt sur l'économie circulaire.

Antoine Herman

☎ 02 31 68 65 71

a.herman@calvados.chambagri.fr



La première bourse d'échange a eu lieu le 5 mars

◆ A la ferme Saint-Vaast

Mathilde et Benoît vont vous donner la fibre (de lin) ?



Qui n'a jamais sillonné les routes normandes au Printemps, et plongé son regard dans ce bleu infini des champs de lin en fleur ?

Cette fibre naturelle et innovante est une culture importante en Normandie qui se place en tête des régions les plus productrices de lin fibre dans le monde. C'est particulièrement cette fibre que cultivent Benoît et Mathilde LEFEVRE à 10 min au Sud de Caen, sur la commune de Garcelles-Secqueville.

Afin de faire découvrir au grand public cette culture aux multiples potentiels, ils ont décidé en octobre dernier de rejoindre le réseau **Bienvenue à la Ferme** en tant que ferme de découverte. Plongé au cœur de l'univers du lin, le visiteur pourra comprendre comment est produite cette fibre : sa culture, les différentes étapes aux champs, l'importance du rouissage, et enfin son passage en coopérative linière.

Une visite est également proposée en anglais pour les visiteurs étrangers. Les scolaires sont aussi les bienvenus, la visite étant adaptée aux niveaux des classes qui souhaitent parcourir le site. Une boutique avec différents articles à base de lin est proposée pour les curieux et adeptes du lin !

Le lin, mais encore

Un complément de visite est possible sur le thème des **énergies renouvelables** puisque la ferme est équipée de panneaux photovoltaïques et participe à la production électrique éolienne.

Mathilde vous propose également la mise à disposition d'une **salle de réunion** avec une capacité de 50 personnes : pour votre entreprise, vos rendez-vous clients ou fournisseurs, réunions d'équipes... Elle peut s'occuper de tout de A à Z (hébergement, activités culturelles et sportives, transferts...), vous proposer un déjeuner qui ressemble à vos envies, ou simplement vous accueillir sur la ferme et vous faire partager sa passion.

Pour plus d'information, rendez-vous sur la page Bienvenue à la Ferme de la Ferme Saint-Vaast ou contactez directement Mathilde LEFEVRE à m.lefevre@fermesaintvaast.com ou au 06.68.97.07.32.

Camille Depauw ■

☎ 02 31 70 25 63

c.depauw@calvados.chambagri.fr



À 10 min au sud de Caen, dans la commune de Garcelles-Secqueville, Mathilde et Benoît LEFEVRE sont heureux d'ouvrir leurs portes au grand public depuis la fin d'année 2018.

Les installations du Pays d'Auge en 2018



En 2018, il y a eu 40 installations aidées dans tout le Calvados. Petit focus sur celles qui se sont réalisées dans le Pays d'Auge.

Au cours de l'année 2018, 11 installations aidées se sont concrétisées dans le Pays d'Auge, soit 27,5% de toutes les installations aidées du département. Si les tendances constatées ailleurs dans le département se retrouvent sur ce territoire (voir article Bilan Installation 2018 du numéro précédent), le Pays d'Auge est pourtant marqué par une plus grande diversité de projets.

Installations par système de production dans le Pays d'Auge en 2018	
Vaches Laitières seules	36 %
Vaches Laitières + diversification	18 %
Vaches allaitantes	9 %
Volailles de chair	9 %
Apiculture	9 %
Equins	9 %
Cidricole	9 %

Comme ailleurs dans le département, les installations en système vaches laitières représentent une large majorité des projets (plus de la moitié des installations). Mais il n'est pas rare que ces projets soient couplés à une diversification (transformation, vente directe...) ou à des ateliers complémentaires (cidricoles, par exemple).



Au milieu des jeunes installés du Pays d'Auge en 2018, on trouve 3 jeunes femmes qui ont fait le choix de devenir exploitantes. Parmi elles, Lison MANSOIS, récemment installée en transformation fromagère à la ferme.

Portrait de cette nouvelle chef d'entreprise

Après une formation agricole (BTSA), Lison a eu plusieurs expériences professionnelles en tant que salariée dans des élevages laitiers. Elle a également travaillé dans une laiterie où elle était affectée à la transformation laitière. C'est là qu'est né son goût pour cette activité. En 2015, son compagnon s'installe avec son père sur une exploitation en vaches laitières. C'est une structure en zone AOP et qui en respecte les critères des cahiers des charges. L'idée de l'y rejoindre et de mettre en place un atelier de transformation germe et croît petit à petit. Puis une certitude s'impose : créer un atelier de transformation fromagère à la ferme, soit. Mais avec pour objectif de produire du Camembert, du Livarot et du Pont l'Evêque fermiers et AOP. Après plusieurs mois de construction de projet, la réalisation se concrétise.

La transformation a débuté fin 2018 et les premiers fromages ont pu être commercialisés à partir de début janvier 2019. Comme le dossier AOP est en cours, ils ne peuvent pas encore porter les noms prestigieux tant convoités mais cela ne saurait tarder. Et les clients ne s'y sont pas trompés : dès à présent, ils se régalaient et en redemandent.

Quand on lui demande l'intérêt d'avoir fait une installation aidée, elle répond : « l'accompagnement. Tout au long des démarches, on rencontre d'autres porteurs de projets et de nombreux conseillers. C'est enrichissant et rassurant ».

Suivez-les sur Facebook :

Ferme de La Mondière.

Emilie Legros ■

☎ 02 31 31 87 64

e.legros@calvados.chambagri.fr



Crédit photo : François LEVANCEL



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CALVADOS

Vous avez une question juridique ?

Vous souhaitez une étude juridique personnalisée ?

Besoin d'un conseil spécialisé ?

Envie de vous rassurer avant de commencer certaines démarches (installation, transmission, signature de contrats...) ?

Contactez notre juriste !

pour obtenir une réponse précise en fonction des textes en vigueur, pour conforter vos choix d'entreprise.



Plus de 1500 personnes la contactent tous les ans ! N'attendez-pas.

Comment ?

Une simple information ? par téléphone ou mail

Une étude individualisée ? sur rendez-vous au siège ou dans les antennes de la Chambre d'agriculture (Vire, Bayeux, Lisieux).

Les études et consultations individualisées sont réalisées dans le cadre d'une prestation facturée selon le temps passé, avec rendu écrit.

Coordonnées :

Tél : 02.31.70.25.43 mail : service-juridique@calvados.chambagri.fr

Témoignages :

« Un rendu écrit très détaillé. »

« Un suivi du dossier personnalisé. »

« Une disponibilité pour répondre à nos questions. »

« Des conseils précis et compréhensibles dans un domaine parfois complexe. »

« Des préconisations pour éviter les contentieux et privilégier les solutions amiables. »

Domaines d'intervention :

- Baux ruraux
- Sociétés agricoles
- Contrôle des structures
- Création d'entreprise
- Transmission/succession
- Urbanisme
- Transfert de Droits à Paiement de Base
- Relations de voisinage
- Droit des contrats...

L'OBJECTIVITÉ

Nous traitons de manière objective vos remarques et objections, et refusons toute subordination.

Extrait du code d'éthique de la Chambre d'agriculture du Calvados fondé sur nos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels.

Chamb'Agri 14 est un mensuel édité par la Chambre d'agriculture du Calvados

Directeur de la publication : Jean-Yves Heurtin

Rédacteur en chef : Philippe Le Panse

Maquette : Cédric Skrzyniarsz

Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de

Dubna - CS 90218 - 14209 Hérouville St Clair cx

Tél. 02 31 70 25 25 - Fax 03 31 70 25 70

Mél. communication@calvados.chambagri.fr

Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270

Crédit photo : Chambres d'agriculture, sauf mention contraire. Imprimerie Anquetil.